



antianéchos

N° 12 - mars 2009



L'emploi et la formation liés au tourisme en Guadeloupe : 6 300 emplois salariés liés au tourisme en 2006

Le tourisme en Guadeloupe génère environ 6 300 emplois salariés en 2006, soit 5,4 % de l'effectif salarié total. Activités fortement liées au tourisme, l'hôtellerie et la restauration emploient quatre salariés sur dix. Ces emplois sont essentiellement localisés sur la Grande-Terre et le Nord Basse-Terre. Entre 2003 et 2006, la situation sur le marché de l'emploi s'est améliorée dans ce secteur. Les Iles du Nord abritent 3 900 emplois salariés liés au tourisme, soit 31% de leur emploi salarié total.

Les filières de formation se sont beaucoup diversifiées ces dernières années pour s'adapter aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Les candidats, plus nombreux, en ressortent mieux formés et plus diplômés. Victimes de leur succès, ces formations ne peuvent offrir suffisamment de places pour satisfaire des demandes deux fois plus nombreuses.

En Guadeloupe, le tourisme constitue un secteur essentiel pour le développement économique du territoire. Après avoir rencontré des difficultés au début des années 2000, le secteur s'est progressivement redressé à partir de 2004 sans toutefois retrouver son plus haut niveau atteint en 2000 avec 2,1 millions de passagers aériens. En parallèle, il a été confronté à des fermetures de structures hôtelières. Le tourisme possède pourtant un fort potentiel de développement et la redynamisation de ce secteur passe par sa professionnalisation. Le Conseil Régional en a fait un axe fort de son Schéma Régional de Développement Économique (SRDE). La création du lycée hôtelier participe de cette démarche.

En 2006, les emplois générés par les activités touristiques sont estimés à 6 300 emplois en Guadeloupe, soit une légère augmentation de 0,5 % par rapport à 2005. Le poids du tourisme est comparable à celui de la construction. Il emploie 5,4 % des salariés du département. Dans le classement des départements d'outre-mer selon la part des emplois salariés consacrés à l'activité touristique, la Guadeloupe figure devant la Martinique (4,8 %), la Guyane (3,8 %) et la Réunion (3 %).

La place du tourisme varie selon la zone

Au sein de la région, la place du tourisme dans l'emploi salarié varie fortement : 9 % des emplois de Marie-Galante sont liés au tourisme contre 2 % dans le sud Basse-Terre. Entre les deux, dans la zone d'emploi de Pointe-à-Pitre, composée de la Grande-Terre et du Nord Basse-Terre, le tourisme occupe 7 % des emplois, un chiffre supérieur à la

moyenne départementale. Cette zone d'emploi bénéficie d'un équipement hôtelier plus important que dans le reste du département et de la présence de l'aéroport. Sa taille et son positionnement géographique font que neuf emplois sur dix liés au tourisme se situent dans la zone d'emploi de Pointe-à-Pitre.

L'hôtellerie, principal pourvoyeur d'emplois touristiques

L'hébergement des voyageurs rassemble un tiers de l'emploi salarié touristique guadeloupéen. Dans ce domaine, l'hôtellerie reste le principal pourvoyeur d'emplois avec un quart des emplois touristiques du département. Moins fréquentes sur le territoire, les autres formes d'hébergements restent toutefois davantage représentées en Guadeloupe que dans les autres DOM (406 emplois salariés en Guadeloupe, contre 294 en Martinique et 22 en Guyane). Il s'agit des gîtes, des chambres d'hôte, des villages de vacances, des résidences hôtelières et des meublés touristiques qui se développent afin de mieux répondre à l'attente d'une nouvelle clientèle tournée notamment vers un tourisme vert. En Guadeloupe continentale, l'hébergement hôtelier reste très concentré. Trois communes abritent 86 % des emplois touristiques liés à l'hôtellerie. Avec 900 emplois, la commune du Gosier arrive largement en tête devant Saint-François et Sainte-Anne, respectivement 274 et 212 emplois. Ces communes regroupent également plus de 80 % des salariés des autres formes d'hébergements touristiques, soit 340 emplois. L'hébergement constitue le principal pôle touristique de la zone.



La restauration deuxième employeur

La restauration est le deuxième employeur touristique en Guadeloupe. Elle occupe 940 salariés, soit 15 % de l'emploi salarié touristique total. Comparativement, elle en emploie 14 % en Martinique et 19 % à La Réunion. Les activités de restauration sont liées aux activités d'hébergement car bien souvent elles ont une clientèle commune et leur répartition géographique est comparable. Cinq communes se partagent l'essentiel du marché de la restauration touristique : Pointe-à-Pitre (264 emplois), Le Gosier (216 emplois), Les-Abymes (145 emplois), Saint-François (142 emplois) et Baie-Mahault (118 emplois).

Les activités sportives et de loisirs totalisent près de 700 emplois touristiques. Elles englobent notamment, les promenades en mer, les excursions de pêche en mer, l'infrastructure des plages, les ports de plaisance, les aérodrômes, les cercles de jeux, les casinos. Ces emplois sont majoritairement localisés dans la zone d'emploi de Pointe-à-Pitre mais n'y représentent que 10 % des emplois touristiques. Dans la zone d'emploi de Basse-Terre, cette part s'élève à 30 %.

Aux Abymes, l'aéroport Pôle Caraïbes offre un peu plus de 500 emplois dans les transports aériens. Et pour l'ensemble de la Guadeloupe, ce sont 500 autres emplois salariés liés au tourisme qui sont générés par l'activité de transports intérieurs (taxis, excursions et circuits touristiques en car, location de véhicule...).

Enfin le tourisme génère près de 1 600 emplois dans les autres activités économiques : un peu plus de 400 dans le commerce de détail et 320 emplois dans la boulangerie-pâtisserie.

Des atouts touristiques déterminants pour l'emploi

Les activités touristiques sont fortement liées à la présence d'atouts touristiques. En Grande Terre et à Marie-

Galante, les nombreuses plages favorisent l'implantation d'hôtels qui occupent respectivement 26 % et 32 % des emplois touristiques dans ces zones. À Basse-Terre le patrimoine historique et culturel est le principal fournisseur d'emplois touristiques de la zone (38 %) devant les loisirs (31 %).

Les offres d'emploi progressent dans l'hôtellerie et la restauration

La crise que traverse le tourisme se traduit sur le marché du travail par une offre nettement inférieure à la demande. C'est particulièrement vrai dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration après la fermeture de structures hôtelières. Cependant, depuis 2003, la progression de l'offre et la contraction de la demande ont permis une amélioration de la situation de l'emploi touristique : pour une offre d'emploi, la demande est passée de 2,6 en 2003 à 1,7 en 2007. Ce redressement cache des disparités dans la qualification des emplois.

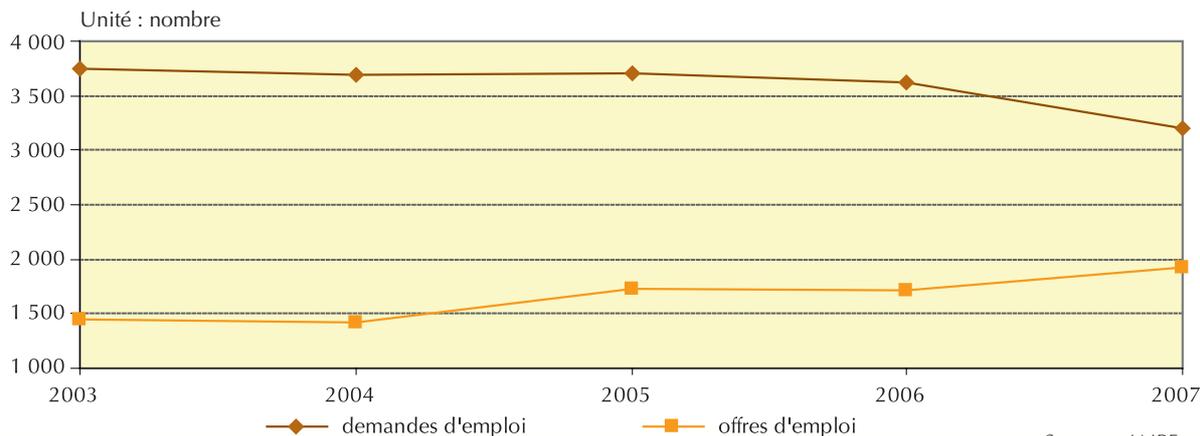
La situation a été plus favorable pour les offres d'emploi de niveau CAP-BEP (plus de 70 % des offres totales). Elles ont augmenté de 33 % entre 2003 et 2007 tandis que les demandes correspondantes ont diminué de 17 %. Seule une demande sur trois était satisfaite en 2003 contre un peu plus d'une sur deux en 2007.

Sur la même période, les offres d'emploi de niveau au moins égal au baccalauréat ont augmenté de 5% tandis que les demandes ont baissé de 2,5%.

Parmi les offres d'emploi sans condition de diplôme professionnel, 316 ont concerné le métier d'animateur spécialiste d'activités culturelles et techniques, un chiffre en hausse de 50 %. Ce métier, accessible avec le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), ne semble pas susciter plus d'engouement : une seule demande pour deux offres.

Une offre en progression de 33 % entre 2003 et 2007

Demandes et offres d'emploi dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration entre 2003 et 2007



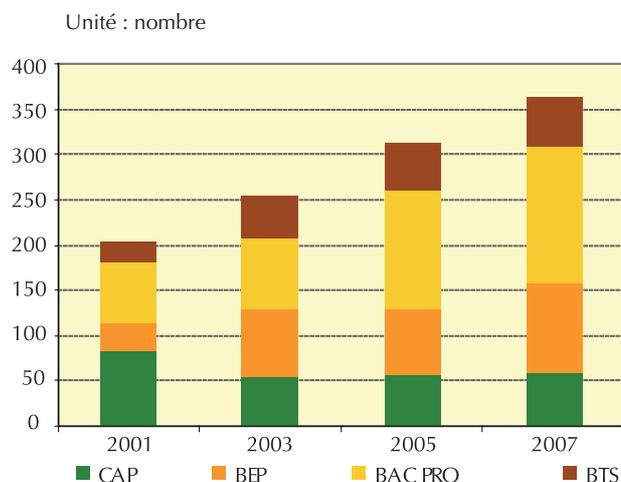


Les formations liées à l'hôtellerie et la restauration attirent plus de jeunes

Au cours de la période 2001-2007, le nombre d'élèves inscrits en dernière année de cycle dans les filières touristiques – et donc potentiellement primo-entrants sur le marché de l'emploi – ont quasiment doublé : 204 élèves et étudiants ont été recensés en 2001 contre 265 en 2003, 333 en 2005 et 363 en 2007. L'ouverture, en 2003, du lycée hôtelier a sans doute dopé cette croissance. Cette structure a une capacité d'accueil de plus de 400 élèves guadeloupéens et caribéens se destinant aux métiers de l'hôtellerie, du tourisme et du para-hôtelier (restauration, cuisine) répartis en quatre filières. Une filière professionnelle prépare aux diplômes allant du CAP au Bac Pro, une filière technique est proposée de la seconde à la terminale, une filière post-baccalauréat prépare au BTS et une autre est en place au titre de la formation continue.

Les filières touristiques, à l'origine très féminisées, attirent de plus en plus les garçons. En 2001, trois élèves sur quatre étaient des filles. En 2007, ces dernières restent majoritaires mais ne représentent plus que deux élèves sur trois. Pour satisfaire aux besoins d'une main d'œuvre de plus en plus spécialisée, les filières de formation se sont adaptées en se diversifiant. En 2007, elles sont en mesure de proposer des formations préparant 13 diplômes différents allant du CAP au BTS contre seulement 7 en 2001.

Effectif en dernière année de cycle selon le type de diplôme



Source : SSA, Rectorat Guadeloupe

Des niveaux de formation de plus en plus élevés

Les niveaux de formation sont en augmentation. Si les inscrits en CAP et BEP représentaient 55 % des effectifs en 2001, cette part décroît et atteint 41 % en 2007. Dans le même temps, les étudiants inscrits au baccalauréat et en BTS ont progressé respectivement de cinq points et de deux points entre 2001 et 2007.

Le taux de réussite aux examens augmente

Le taux de réussite global aux examens s'améliore dans les filières préparant aux métiers de l'hôtellerie restauration. De 65 % en 2003, le taux de réussite atteint 71 % en 2007. Si les résultats sont en baisse pour les BEP, l'amélioration est perceptible pour les CAP, les BAC professionnels et surtout les BTS dont la part des diplômés passe de 32 % à 52 %. Cette forte progression s'est accompagnée d'une augmentation des inscrits dans ces formations de niveau supérieur. Ce sont ainsi des personnes plus formées et plus diplômées qui se retrouvent ainsi sur le marché de l'emploi.

Taux de réussite aux examens selon le diplôme

Unité : %

	2003	2005	2007
BAC PRO	71	65	72
BEP	71	60	58
BTS	32	38	52
CAP	64	79	76
Total	65	63	71

Source : SSA, Rectorat Guadeloupe

Des formations très prisées

La sélectivité à l'entrée en formation est forte dans ce secteur. En effet, pour l'ensemble des formations recensées, il existe deux fois plus de demandes que de places disponibles. Des disparités existent selon le type de diplôme : l'entrée en formation est plus fortement soumise à sélection pour les formations de niveau CAP et BEP que pour celles de niveau Baccalauréat. Ceci est particulièrement vrai pour le CAP où l'on note trois fois plus de demandes que de places disponibles. A une échelle plus fine, pour le CAP « services hôteliers », il y a dix fois plus de demandes que de places disponibles.

Ali BENHADDOUCHE
Olivier PIERROT CARIF - OREF



L'emploi touristique très présent dans les îles du Nord

L'influence du secteur touristique dans les îles du Nord est si importante qu'elle conditionne désormais leur développement économique. Profitant du boom immobilier favorisé par les lois de défiscalisation, l'île de Saint-Martin dispose d'une infrastructure hôtelière qui lui vaut d'être l'une des destinations les plus prisées de la Caraïbe. L'économie de Saint-Barthélemy, principalement tournée vers un tourisme haut de gamme, diffère de celle de Saint-Martin et de la Guadeloupe continentale. Elle dispose d'atouts pour fidéliser une clientèle fortunée, en majorité nord-américaine, attirée par le développement maîtrisé de l'urbanisme et la sécurité de l'île.

Dans ce contexte, l'emploi touristique atteint des records dans les îles du Nord. Près de 31 % des emplois salariés sont liés au tourisme, soit près de 3 900 emplois. Saint-Barthélemy se démarque nettement avec près de 37 % d'emplois touristiques, soit 1 700 emplois (contre 28 % à Saint-Martin).

À l'image de la Guadeloupe continentale, les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration sont les deux plus gros employeurs. Avec 39 % des emplois touristiques (600 emplois à Saint-Barthélemy et 900 à Saint-Martin), l'hôtellerie devance largement la restauration qui occupe 27% des emplois salariés touristiques (385 emplois à Saint-Barthélemy et 650 à Saint-Martin). Au total, ces deux secteurs occupent deux tiers des emplois touristiques dans les îles du Nord. Parmi les activités autres que l'hôtellerie et la restauration, le commerce non alimentaire, composé notamment de produits pharmaceutiques et d'habillements, comptabilise 15 % des emplois touristiques (600 emplois salariés touristiques).

Encadré méthodologique

Le tourisme de loisirs et d'affaires génère un surplus d'activité dans de nombreux secteurs.

Les dépenses touristiques ont plusieurs effets : directs (consommation de biens et services), indirects (construction d'hôtels, par exemple) et induits (dépenses des salariés du tourisme).

L'effet direct a un impact sur les activités touristiques. Il génère un supplément d'emplois par rapport à ceux nécessaires à la satisfaction des besoins de la population résidente.

Dans cette étude, seuls sont pris en compte les emplois salariés directement générés par la fréquentation touristique. De ce fait, sont exclus les emplois non salariés, mais aussi les emplois indirects et induits (par exemple la construction ou l'aménagement des hôtels).

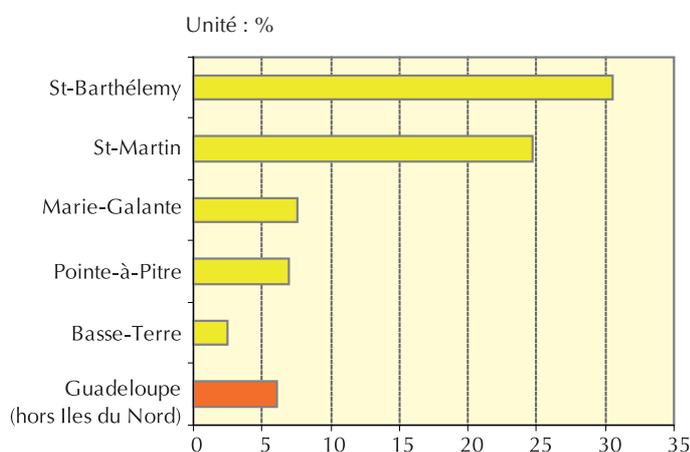
Afin de mesurer l'emploi salarié lié au tourisme, les établissements employeurs sont classés selon deux critères : intensité touristique de leur activité et niveau d'équipement de la commune dans laquelle ils sont implantés.

Les activités ont été réparties en cinq groupes en fonction de leur lien avec le tourisme : activités 100 % touristiques (par exemple hôtellerie), fortement touristiques (par exemple restauration), moyennement touristiques, faiblement touristiques et non touristiques.

Les communes ont également été classées en fonction de leur niveau d'équipement lié au tourisme, à partir d'indicateurs comme l'emploi dans la restauration, la capacité en restaurants, en hôtels et autres hébergements touristiques, la présence de sites touristiques.

En fonction du type de commune et du groupe d'activité, c'est tout l'emploi salarié ou une partie de l'emploi salarié qui constitue l'emploi touristique.

Poids de l'emploi touristique dans l'emploi salarié en 2006, par zone d'emploi



Source : Insee, CLAP 2006

Pour tout renseignement statistique



www.insee.fr/guadeloupe
www.insee.fr/guyane
www.insee.fr/martinique

Insee-contact@insee.fr
 0 825 889 452 (0,15 /mn)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : René JEAN
 RÉDACTRICE EN CHEF : Élisabeth LAURET
 FABRICATION : Anniek COULLAUD

© INSEE Antilles-Guyane - 2009
 Carif - Oref et Région Guadeloupe